

## **Réponse du Gouvernement d'Azerbaïdjan**

le 29 août 2014, Haziyeu Seymur Mashgul, Chef adjoint du Parti du Front Populaire d'Azerbaïdjan, a ouvertement violé l'ordre public dans les environs de la ville où il réside et, sans aucune raison, il a insulté une personne avec qui il avait eu une altercation et a ensuite blessé son adversaire à plusieurs endroits du corps de ce dernier, en faisant usage d'objets en guise d'armes. Le même jour, S. Haziyeu était mis en détention par les agents des forces de police et, du fait du caractère criminel de ses actes, une instruction pénale était ouverte à son encontre et portée devant la Cour du district d'Absheron. Cette dernière, se basant sur les articles 344-347, 349, 351-353, 356, 381.384 et 385 du Code de procédure pénale, a reconnu Mr. Haziyeu comme l'auteur d'infractions telles que stipulées aux termes de l'article 221.3 du Code de procédure pénale et l'a condamné à 5 ans de prison, par décision du 29 janvier 2015.